

DÉPÉNALISEZ L'AVORTEMENT AU MAROC !

Au Maroc, les femmes et les filles encourent des peines d'emprisonnement si elles tentent de mettre un terme à leur grossesse. L'avortement est érigé en infraction dans presque toutes les circonstances, même lorsque la grossesse est le résultat d'un viol. Les femmes et les filles enceintes sont contraintes de recourir à des avortements clandestins et non sécurisés, qui entraînent souvent des blessures, voire la mort. En outre, les femmes et les filles cherchant à obtenir un avortement illégal risquent d'être arrêtées et poursuivies pour relations sexuelles en dehors du mariage. Ces lois et politiques punitives privent les femmes et les filles d'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive essentiels et bafouent leurs droits humains.

La criminalisation de l'avortement au Maroc a des conséquences dévastatrices pour les femmes et les filles, les forçant à recourir à des méthodes clandestines et dangereuses pour mettre un terme à leur grossesse, même lorsque celle-ci est le résultat d'un viol. L'« effet dissuasif » des lois pénales et autres mesures punitives empêche également les femmes et les filles de chercher à obtenir des soins post-avortement en cas de complications ou lorsque l'avortement échoue.

Dans un pays où les relations sexuelles en dehors du mariage sont interdites, ces femmes et ces filles s'exposent à une arrestation et des poursuites judiciaires si elles cherchent à obtenir un avortement illégal et sont donc souvent forcées de mener à terme la grossesse, ce qui les expose à des violences liées au genre, à l'exclusion et à la pauvreté, ainsi qu'aux conséquences douloureuses des tentatives d'avortement ratées.

L'inaction du Maroc en vue d'assurer un accès sûr et légal à l'avortement et à des soins post-avortement entraîne des atteintes aux droits des femmes à la vie, à la santé, à la dignité, à l'autonomie corporelle, à l'égalité et à la non-discrimination, ainsi qu'à leur droit de ne pas subir de torture ou d'autres mauvais traitements.

Signez la pétition dès maintenant et appelez les autorités marocaines à dépénaliser pleinement l'avortement et à fournir des services d'avortement accessibles, sûrs et de bonne qualité à toute personne en ayant besoin et à respecter, protéger et réaliser le droit des femmes et des filles de prendre des décisions de manière autonome, libre et éclairée quant à leur santé sexuelle et reproductive et à leur vie.



En écrivant mon courriel, j'accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

	H/F/ Autre (optionnel)	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d'Amnistie internationale, vos noms, adresses, téléphones et courriels sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d'imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloid/Ledger) Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 30 DÉCEMBRE

2024 À : Ruben Salazar,
Amnistie internationale Canada francophone,
50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal,
H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:
 Nom: _____
 Courriel: _____
 Nom et no groupe: _____